

**Département de Seine-et-Marne
Commune de Villiers-sous-Grez
Conseil municipal du 14 juin 2022 à 20h30**

Présents : Thierry Masson, Maire, Christine Groetzinger, Yves Loir, Laëtitia Lepaisant, Adjoints, Guillaume Chapet, Martine Melet, Catherine Ceraudo, Catherine Ballay, Etienne Brehier, Gabriel Massart, et Emmanuelle Sormail Conseillers.

Absents excusés :

Titouan Poncelin de Raucourt donne pouvoir à Gabriel Massart
Jean-Pierre Girard donne pouvoir à Guillaume Chapet
Paul Lanouguere donne pouvoir à Catherine Ballay
Thomas Bonfils donne pouvoir à Laëtitia Lepaisant

Secrétaire : Christine Groetzinger

Approbation du compte rendu du 03/05/2022

DELIBERATIONS :

Affectation du résultat assainissement :

Le trésorier nous a fait remarquer que nous avons repris les résultats de 2020 dans notre délibération n° 29/2022 en date du 22/03/2022 concernant l'affectation du résultat assainissement.

Il est impératif de reprendre une nouvelle délibération qui annule et remplace la n°29/2022.

Le conseil municipal après avoir entendu le compte administratif de l'année 2021, constatant que le compte administratif de l'exercice 2021 présente un excédent de fonctionnement de **273 157.31€** et un excédent d'investissement de **23 968.85€**

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

En fonctionnement recette compte 002 : **273 157.31€**

En investissement recette compte 001 : **23 968.85€**

Fonds de concours CCPN (kangoo électrique) :

Mr le maire explique que la commune va acquérir un véhicule kangoo électrique.

La CCPN peut nous octroyer des fonds de concours. Il présente le devis d'un montant de 13166.67€ HT (15800.00 TTC).

Mr le maire demande aux membres :

- De l'autoriser à solliciter des fonds de concours

Les membres approuvent à l'unanimité et autorisent à l'unanimité le maire à solliciter une aide au titre des fonds de concours 2022.

Rebouchage route de Bourron partie Grez sur Loing :

Nos deux agents ont effectué la réparation des trous dangereux avec du goudron. Nous avons convenu de prendre en compte la matière première, le temps passé par nos agents et les frais d'outillage. Le montant total s'élève à 1043.16TTC.

Monsieur le maire demande aux membres de voter la somme qui sera demandée à la commune de Grez-sur-Loing concernant le goudronnage effectué route de Bourron-Marlotte sur la partie appartenant à la commune de Grez-sur-Loing avec leur accord. Les membres votent la somme de 1043.16€ TTC à l'unanimité.

Modification de la convention du foyer

Modification de l'article 18 : consigne générale de sécurité.

Madame Melet en charge de la location du foyer demande une modification de la convention du foyer suivant document joint.

Les membres votent à l'unanimité la modification de ce paragraphe dans la convention.

Travaux rue de l'Eglise :

La meilleure proposition de mise aux normes de la rue de l'Eglise provient de la société Varax pour les 3 modifications. L'ensemble des devis est de 25 000€ TTC.

Monsieur le maire demande aux membres de voter cette allocation à la mise aux normes rue de l'Eglise.

Les membres votent, à l'unanimité, la somme de 25000€ TTC.

Informations

- Remerciements : don d'un tableau par la famille Picard et numéraire (donateur souhaitant rester anonyme)
- Achat immobilier : divers achats immobiliers pourraient se présenter à nous, il faudra donner procuration au maire lors du prochain Conseil municipal de juillet.
- Point sur la station d'épuration : les différentes analyses et diagnostics ont été faits. Il a été trouvé de l'amiante et des hydrocarbures, ceci augmentera le coût de façon significative.
- Tennis club : explication de Mr Wormser (4 adhérents, pas de subvention) sur l'envoi d'un courrier de fermeture du club.
- Départ des locataires du T3 au 27 rue Gabriel Bachet avec une demande de réduction du délai de préavis. Les membres sont favorables à 2 mois de délai.
- Crêpier : food truck les jeudis sous réserves des nuisances causées par le groupe électrogène.

Tour de table des commissions

Commission cimetièrre

Réunion le mardi 21 juin avec les membres de la commission

Notre volontaire Chloé du service civique propose de reprendre le plan papier de l'ancien cimetière et de le numériser.

RPI

Pour les deux écoles, l'équipe enseignante restera la même pour l'année 2022/2023 avec une répartition comme suit à ce jour

PS/ms à 22 élèves

Gs/Cp à 24 élèves

CE1/CE2 à 21 élèves

Cm1/cm2 à 17 élèves

Les effectifs et la répartition peut changer en fonction des inscriptions pendant l'été
Les projets d'école ont été menés à bien au plus grand plaisir des enseignants et des enfants.

L'intervention du proquartet a suscité des vocations.

Pour l'école de villiers, un petit espace fleuri et potager a été réalisé par certains parents et enfants, l'équipe enseignante les en remercie.

Pour l'école de Recloses, réalisation d'une fresque sur le thème Paris 2024 a été réalisé avec le concours des enfants. Vous pourrez dès à présent la découvrir sur le château d'eau.

Les deux écoles remercient l'association A Vivre pour leur dotation de 400euros qui a permis pour Villiers d'acheter des jeux de cour.

L'organisation de la cantine devra être revue à la rentrée selon le nombre d'enfants

Commission communication

Pour faire face à l'augmentation du prix du papier qui a plus que doublé en deux ans...Catherine Ballay suggère que les comptes-rendus des conseils municipaux dans les prochains Plume Tambour soient plus brièvement résumés. A titre d'exemple, les résumés occupaient la moitié de la pagination du Plume de juin 2022.

Les comptes-rendus de Conseil municipaux figurant intégralement sur le site internet de la mairie avant même d'être imprimés, cette nouvelle règle ne parait pas totalement infondée. Par ailleurs, ils sont également affichés sur les panneaux municipaux. Les Villaronnes et les Villarons qui ne sont pas familiers avec l'internet peuvent les consulter.

Commission cimetièrre

La commission cimetièrre se réunira le 21 juin avec les agents du service technique pour améliorer et harmoniser le travail d'entretien des bénévoles et des agents. Une révision du règlement du cimetièrre est envisagée notamment pour permettre une meilleure intervention des agents.

Questions diverses

Fin de séance 23h55.

Fait et délibéré en séance, le 14 juin 2022.